

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

« La clé du Béarn dans l'est, c'est Pontacq et non pas Lourdes »

Le livre, extrait du Bulletin trimestriel de la Société de Borda, années 1909, 1910, 1911, et doté de quelques illustrations, est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 610 titres à ce jour. « Ce qui faisait l'importance de la ville de Pontacq, écrit l'auteur dans son ouvrage, c'était sa qualité de place frontière. J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que la clé du Béarn dans l'est, c'est Pontacq et non pas Lourdes, comme on l'a dit sans réfléchir que Lourdes était Bigorre et pouvait donc être tout au plus l'une des clés de la Bigorre dans l'ouest. Nay étant de formation ré-



cente et d'ailleurs à quelque quinze kilomètres dans l'intérieur, aucune ville ne fermait cette frontière en dehors de Pontacq qui jouait au sud-est le même rôle que Montaner et Lembeye à 30 et 50 kilomètres au nord. Aussi, tandis que la plupart des villes voisines offrent des armoiries où les vaches et les béliers rappellent que les Béarnais étaient un peuple pasteur, Pontacq seul présente le sceau classique des villes libres du Moyen Âge, évoquant l'idée de guerre et de défense. C'est une oie du Capitole, dressée sur ses pattes, les ailes grandes ouvertes, le cou tendu, le bec ouvert, criant l'alerte. »

Bientôt réédité

PONTACQ

LA VILLE ET LES INSTITUTIONS MUNICIPALES

« Six cents ans de travaux, de peines, d'honneur et de fidélité »

Par Georges BEURAIN

La ville de Pontacq est le chef-lieu d'un canton des Pyrénées-Atlantiques (arrondissement de Pau) qui comprend les communes de Barzun et Espoey, Ger et Gomer, Hours et Labatmale, Limendous et Livron, Lourenties, Lucgarier et Soumoulou, autant de localités dont le destin fut lié à celui de la cité que Georges Beurain fait revivre sur une période de six siècles, jusqu'en 1766 ; à cette date, en effet, compte tenu des empiètements progres-

sifs du pouvoir royal, la terre et seigneurie « furent engagées au baron de Livron, moyennant une rente annuelle de 600 livres » et la ville cessa alors d'être une « commune jurée », les jurats perdant leur juridiction criminelle et le droit d'entrée aux États de Béarn : « Ainsi furent payés six cents ans de travaux, de peines, d'honneur et de fidélité ». C'est cette histoire de grandeur et de décadence que retrace l'auteur : d'abord celle de la ville qui était divisée en deux secteurs, le Barry, la partie close et fortifiée, et sa banlieue ; ensuite la vie intra muros de Pontacq, « commune jurée », ou encore association d'habitants, « bourgeoisie » ou « voisinage ».

Le « voisinage » : droits réels et personnels, devoirs et privilèges

La monographie de Georges Beurain, complétée par des Pièces justificatives concernant les privilèges de Pontacq (1522), la liste des jurats de la ville et des environs avant le XVII^e siècle et les armoiries de la cité (...), est divisée en deux parties principales. La première est consacrée à la ville elle-même : il est d'abord question du Barry (définition et identification), du château et des fortifications, des maisons, de la fontaine et du pilori, situé près de la maison de ville et de l'église ; ensuite l'auteur décrit la banlieue, recensant les noms des quartiers et des rues, l'état de la voirie et des maisons, les chemins et les routes, les cours d'eau et les inondations, le territoire communal et les lieux-dits du cadastre (...); enfin il en vient à la population : nombre des habitants, noms, prénoms et surnoms masculins et féminins. Dans la deuxième partie, un peu plus longue, Georges Beurain traite du « voisinage », droits réels et personnels, devoirs et privilèges (assemblées de communauté, franchises commerciales, privilèges agricoles) ; puis il procède à une analyse détaillée du corps de ville, depuis l'évocation de ses origines (charte d'affranchissement sans doute au XIII^e siècle, confirmation par Archambaut, comte de Foix au début du XV^e) jusqu'à celle des valets de ville (messageries, annonces publiques, services divers...), en passant par les jurats et les députats (nombre, élections, obligations...), les réunions du corps de ville, l'église et l'hôpital, les impôts et les réceptions ; après quoi, il étudie les finances municipales, les recettes (bois et landes, jardins et droits sur la vente du vin...) et les dépenses (école, hôpital, haras, entretien et défense de la ville) et il termine sur la délicate question des offices et de leur rachat éventuel par la ville.

UNE COLLECTION
UNIQUE EN FRANCE
DE 2615 TITRES

22 TITRES SUR LES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Renseignements au
03 23 20 32 19

